



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 35054

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conclusions du rapport sur la politique de prévention de la délinquance publié par le comité interministériel de prévention de la délinquance en avril 2013. Ce rapport présente le bilan de la politique de la prévention de la délinquance, et les orientations à suivre dans ce domaine par les services de l'État concernés. La délinquance est actuellement un fléau, qui a tendance à se renforcer, comme l'ont montré les événements de ces derniers jours. Les nouvelles stratégies de lutte proposées par le Gouvernement révèlent certes une volonté de bien faire, mais ne sont hélas pas à la mesure des enjeux. Le rapport suggère la mise en place d'un soutien personnalisé aux gardiens d'immeubles à travers l'expérimentation d'équipes d'appui spécifiquement dédiées. Il lui demande donc de lui préciser les moyens envisagés.

Texte de la réponse

La mesure 14 du plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes (2010-2012) prévoyait de mettre en place un soutien personnalisé aux gardiens d'immeubles, notamment à travers l'expérimentation d'équipes d'appui spécifiquement dédiées. Le rapport au Parlement pour 2012 évoque les mesures préconisées en 2010 par le Secrétaire d'Etat en charge du logement visant à revaloriser les conditions du travail des gardiens d'immeubles, comportant le développement de compétences nouvelles notamment en matière de gestion de conflits. Des dispositifs d'appui psychologique ont été expérimentés par différents bailleurs, en interne à l'organisme voire à une échelle régionale. Par ailleurs, suite à des incidents importants et a fortiori des agressions subis par les gardiens, ou d'autres personnels de proximité, ceux-ci sont de plus en plus incités par leur hiérarchie à déposer plainte. L'accompagnement de l'agent par un responsable de l'organisme au poste de police ou de la brigade de gendarmerie se développe dans de nombreux organismes. De même, des facilités pour déposer plainte se mettent en place au sein des commissariats ou des brigades de gendarmerie (interlocuteur dédié, prise de rendez-vous, ...) en fonction du partenariat existant. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie nationale, un chantier national a été engagé concernant les bailleurs sociaux et la prévention de la délinquance. Le sujet concernant les modalités de nature à faciliter le dépôt de plainte des personnels des bailleurs constitue une priorité parmi les thèmes devant faire l'objet d'expertise et de préconisations nationales.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35054

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8069

Réponse publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1846